

PROCES-VERBAL DE TRANSPORT ET DE CONSTATATIONS

Dans le cadre de l'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale pour l'opération RN 88, doublement de la déviation d'Yssingeaux par la Région Auvergne – Rhône-Alpes, au nom et pour le compte de l'Etat, ouverte du 04 novembre 2019 à 09 heures au 04 décembre 2019 à 17 heures, je soussigné, François PAILLET, commissaire enquêteur désigné pour la présente enquête a été amené à constater les faits suivants lors de mon transport sur les lieux.

Ce déplacement a été effectué le 04 décembre 2019 entre 09h30 et 11h00. Il fait suite aux observations recueillies au cours de mes différentes permanences.

-De 09h30 à 10h00 je me suis rendu au domicile de Mr Jean-Luc CHARENTUS situé 750 Route d'Echadrac à Yssingeaux. Le tracé du doublement de la RN 88 se rapproche de sa propriété et de sa maison. La nouvelle voie de circulation devrait se trouver à soixante-dix mètres de l'habitation. Il demande qu'une protection acoustique soit posée le long de sa propriété. Il indique qu'un tel ouvrage est prévu de l'autre côté de cette voie de circulation.

Concernant les mesures sonores il nous précise qu'aucun capteur (178, 179, 180) n'a été posé dans sa propriété comme indiqué dans le dossier.

Précisons que l'habitation de Mr Jean-Luc CHARENTUS se trouve en contre-bas de la RN 88 et que les niveaux sonores calculés sont en dessous des seuils tolérés.

-De 10h00 à 10h30 je me suis déplacé sur la parcelle (ZI 148) au lieudit Echabrac où j'ai rencontré Mr Pierre VILLEVIEILLE. D'après ce dernier les travaux du doublement de la RN 88 empiéteront sur ce terrain.

En consultant la Pièce B (page 59) nous constatons que le projet n'empiétera pas sur la parcelle indiquée.

-A 10h35 je me suis rendu dans le hameau d'Echabrac où j'ai retrouvé Mr Sylvain SOUCHON. Mon interlocuteur demande comment il devra faire pour conduire ses bêtes sur les parcelles qui se trouvent des deux côtés de la RN 88 pendant l'agrandissement du Pont d'Echabrac.

Il demande également comment il pourra accéder avec du matériel lourd à la parcelle n°17 qui se trouve entre le projet d'élargissement de la RN 88 et la voie verte ?

Effectivement durant les travaux, Mr SOUCHON devra passer par un autre ouvrage situé à 700 mètres environ de son exploitation pour acheminer ses bêtes sur les terrains situés de l'autre côté de la RN 88 (sens Le Puy / St Etienne).

Une fois les travaux terminés à proximité de la parcelle n° 17 et aux vues des bornes installées sur les parcelles, Mr Sylvain SOUCHON ne sera plus en mesure de pénétrer avec un tracteur sur son terrain. Un nouvel accès devra être déterminé par la commune d'Yssingeaux et la Région.

A Yssingeaux le 04 décembre 2019 à 11h00.

François PAILLET

Commissaire enquêteur

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'FP', written over the printed name 'François PAILLET'.